

LES FORMATIONS SECURITE NIVEAU 1 - NIVEAU 2

Origine et Objectifs

The screenshot displays the ANFAS website interface. At the top left is the ANFAS logo. The main navigation menu includes 'Association Normande', 'Formation', and 'Action Sécurité'. A news section titled 'A noter !' lists several items: 'Présentation', 'Brèves', 'Téléchargements', 'Nos partenaires', and 'Site de l'UIC'. The news items include: 'Réunions d'échanges basées sur le retour d'expérience les 9 et 25 novembre 2009 >> en savoir plus', 'Prolongation labellisation : 11 septembre 2009 >> en savoir plus', and 'Signature accord cadre rectorat de l'academie de...'. A search bar with the text 'rechercher' and an 'OK' button is present. Below the search bar is a 'Connexion' section with input fields for 'Identifiant :', 'Mot de passe :', and an 'OK' button. At the bottom of the screenshot, there is a link to 'Téléchargez notre plaquette' and a small image of a brochure.

Qu'est-ce que l'ANFAS Normandie?

Depuis 1997, l'ANFAS c'est une **implication** de l'ensemble des **acteurs de la prévention** pour une **culture commune de la sécurité** :



- Institutionnels,
- Entreprises utilisatrices,
- Entreprises intervenantes,
- Organismes de formation labellisés

Réalisation de l'ANFAS Normandie :

Mise en place des
formations Sécurité Niveau 1 – Niveau 2
 destinées aux salariés des entreprises intervenantes



Que fait l'ANFAS Normandie?



Mission :
 Coordination des actions de formations
sécurité à destination des salariés d'entreprises
 intervenant sur les sites industriels de
 Normandie.
 Filiation avec le **réseau national et régional.**

Ses objectifs:

- Améliorer le **contenu** et l'**efficacité** des formations sécurité N1-N2
- **Crédibiliser** l'action de l'ANFAS / démarche de contrôle et de suivi
- Développer le **partenariat régional MASE-ANFAS**
- Développer des actions et des **formations spécifiques**
- Démarche de **communication** et de **lobbying** auprès des instances régionales, partenaires sociaux, ANFAS régionales, ...

Quelle est la portée des formations N1 et N2 ?

Ces formations **reconnues et harmonisées au niveau national** :

- sont **adoptées et exigées*** par les **industriels** (chimie, pétrochimie...)
- sont **ouvertes et adaptées à d'autres secteurs d'activités**
- sont exigées par le système commun de **certification / habilitation MASE-UIC** des entreprises intervenantes



L'ANFAS Normandie c'est :
12.000 stagiaires formés N1 & N2 par an

** NB: des accords de branches professionnelles imposent des exigences en matière de formation des salariés des entreprises intervenantes (ex: accord du 4 juillet 2002 de la Chimie, accord du 26 février 2003 de la métallurgie)*

Que sont les formations N1 et N2 ?



Quelle est la formation adaptée?

N1: personnel d'exécution

Compétences attendues
(slide suivant)

N2 : Responsable de la sécurité de l'intervention

Inscription en **formation initiale** ou **recyclage**?

Inscription en **FORMATION INITIALE** pour une 1^{ère} sensibilisation

validité :
N1: 3 ans
N2 : 4 ans

Après avoir suivi une **formation initiale**, inscription en **RECYCLAGE** pour approfondir les connaissances par des études de cas

Que sont les formations N1 et N2 ?

Les formations sécurité N1 – N2 sont des **pré-requis sécurité** qui ne se substituent en aucun cas à la **formation sécurité au poste de travail** de l'entreprise intervenante, ni à l'**accueil sécurité** de l'entreprise utilisatrice.



Pour bénéficier des formations recyclages, respecter impérativement les dates de validité !

Les recyclages favorisent le retour d'expérience.

Chacun son rôle et ses responsabilités

Il est nécessaire de différencier les **compétences attendues** pour le personnel N1 de celles attendues pour le personnel N2

Le personnel N1

Personnel d'exécution

- Il identifie les dangers et réagit aux risques liés à la co-activité
- Il réagit face à une évolution de sa situation de travail
- Il **applique** les règles / consignes et les mesures de prévention
- Il **exerce** son droit d'alerte et de retrait si nécessaire

Le personnel N2

Responsable de la sécurité de l'intervention - présent sur le site

- Il est le signataire du permis de travail
- Il analyse les risques et met en place les mesures de prévention liées à la demande d'intervention
- Il organise le travail en sécurité
- Il **explique et communique** les documents de travail
- Il **s'assure de l'application** des règles/ consignes et des mesures de prévention
- Il réagit face à la situation de travail de **l'équipe** (événements ou comportements imprévus)